

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14 h 30 à La Palud sur verdon sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
22	9 + 6	15
Total des voix : 20		

Etaient présents :

5 représentants des communes (1 voix chacun) : Jean-Marie PAUTRAT, Allons ; Bernard CLAP, Trigance ; Jacques ESPITALIER, Quinson ; Raymonde CARLETTI : La Martre ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon.

1 représentant du Conseil département des Alpes de Haute Provence (2 voix) : Claude BONDIL

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale : (1 voix) : Michèle BIZOT-GASTALDI, Communauté de communes Alpes Provence Verdon ; Christophe BIANCHI, Durance Luberon Verdon Agglomération

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur (3 voix) : Jean-Charles BORGHINI

Date de convocation
18/05/2022

Délibération
n°22_05_B5_01

Ont donné pouvoir :

Porteurs d'1 voix : Magali STURMA CHAUVEAU, Rougon à Michèle BIZOT-GASTALDI ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Jacques ESPITALIER ; Jean-Pierre BAGARRE, (Aiguines) à Raymonde CARLETTI ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) à Bernard CLAP ; Philippe MARANGES (Castellane) à Jean-Marie PAUTRAT

Porteurs de 3 voix : Sophie VAGINAY-RICOURT (Conseil régional Provence Alpes Côte d'Azur) à Jean-Charles BORGHINI ;

Tarifs des parkings Point Sublime / couloir Samson – saison 2022

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Vu la délibération du comité syndical en date du 4 février avril 2021 portant création d'un budget annexe (SPIC) pour la gestion des parkings Point sublime / couloir Samson

Vu la délibération du comité syndical en date du 1^{er} avril 2021 portant création d'une régie de recettes pour l'encaissement des droits de stationnement de ces parkings, modifiée par délibération du comité syndical du 31 mars

Suite aux travaux de requalification menés au Point Sublime / Couloir Samson (commune de Rougon) en 2020/2021 dans le cadre du Grand Site de France en projet des Gorges du Verdon, le site est géré depuis juin 2021 en saison estivale grâce à un dispositif d'accueil et d'entretien.

En 2022, le dispositif sera reconduit sur les périodes suivantes :

- Site du Point Sublime = du 13 juin au 25 septembre
- Samson = la fermeture de nuit de la zone de stationnement sera gérée sur la même période que le site du Point Sublime et le dispositif saisonnier sera mis en place du 7 juillet au 11 septembre

Sur ces périodes, des agents assureront l'accueil des visiteurs, l'entretien du site, la gestion des équipements...

Pour permettre de financer cette gestion, les stationnements seront payants :

- du 13 juin au 25 septembre pour le parking du Point Sublime (stationnement grand public de 70 places)
- du 7 juillet au 11 septembre pour les zones de stationnement de Samson (parking grand public de 70 places et parking de 24 places réservé pour les activités professionnelles de pleine nature)

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de valider les tarifs des zones de stationnement du Point Sublime et de Samson pour la saison 2022 tels que suivent :

Durée de stationnement	Tarifs TTC	Durée de stationnement	Tarifs TTC
15 minutes	gratuites	4h15	11,0 €
30 minutes	1,2 €	4h30	12,0 €
45'	1,7 €	4h45	13,0 €
1h	2,2 €	5h	14,0 €
1h15	2,7 €	5h15	16,0 €
1h30	3,2 €	5h30	18,0 €
1h45	3,7 €	5h45	20,0 €
2h	4,2 €	6h	22,0 €
2h15	4,7 €	7h	30,0 €
2h30	5,2 €	8h	38,0 €
2h45	5,7 €	9h	46,0 €
3h	6,0 €	10h	54,0 €
3h15	7,0 €	11h	62,0 €
3h30	8,0 €	12h	70,0 €
3h45	9,0 €		
4h	10,0 €	Perte ticket	46 €

TARIFS Parking Samson

Tarifs forfaitaires TTC à la journée		
Type de véhicules	Tarif journée	Tarif arrivée après 16h
Voiture	6 €	3€
Moto	4€	2€
Camping-car / véhicule aménagé / minibus 9 places	8 €	4€
Véhicules > 9 places / autres véhicules	10 €	5€
Stationnement sans ticket	46 €	

Tarifs forfaitaires TTC pour la saison 2022	
Abonnement saison grand public (hors activités commerciales)	12 € / véhicule (macaron)
Abonnement saison Professionnels accès illimité - journée	600 € / véhicule (macaron)
Abonnement saison Professionnels accès illimité - demi-journée (matin ou après-midi)	300 € / véhicule (macaron)

Ces tarifs seront valables uniquement pour la saison touristique 2022.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent les grilles tarifaires des stationnements sur les parkings Point Sublime et Couloir Samson pour la saison 2022 telles que présentées ci-dessus ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la mise en place et la gestion de ce service.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le

et publication le

Le Président
Bernard CLAP

